



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020

RAPPORT ANNUEL 2019 SUEZ POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport SUEZ pour le service de l'assainissement non collectif (SPANC) de l'année 2019.

DROIT A LA FORMATION

Le conseil municipal à l'unanimité détermine le montant des dépenses de formation pour les élus pour l'année 2020.

REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET PROJET NESTLE WATERS France

Le conseil municipal à l'unanimité prescrit la révision allégée n°3 du PLU et autorise M. le Maire à signer tous documents s'y afférent.

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE MAIRIE/NESTLE WATERS

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention de maîtrise d'œuvre liant la commune à Nestlé Waters.

DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le conseil municipal à entériner les délégués titulaires et suppléants des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune.

DELEGUES AUX COMMISSIONS ET SYNDICATS DE LA CCRVV

Le conseil municipal à entériner les représentants aux commissions thématiques et les délégués titulaires et suppléants des commissions institutionnelles auxquelles adhère la communauté de communes.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

A l'issue des élections municipales, une commission communale des impôts directs doit être instituée.

Cette commission est composée du Maire, Président et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'Administration Fiscale.

Le conseil municipal doit proposer une liste de 24 personnes dont 12 seront choisies par le directeur départemental ou régional des finances.

A l'unanimité, le conseil municipal propose une liste au directeur des services fiscaux.